

# L'INFO Municipale

la belle



Volume 32 - Numéro 2  
3 février 2021

## MOT DU MAIRE

Le budget 2021 comprend la réalisation de certains projets qui sont non récurrents et financés à même les surplus non affectés ou des fonds dédiés, dont entre autres :

Diverses réparations et rénovations à la caserne de pompiers, entretien électrique, peinture, réparation du plafond, salle de formation et place de rangement pour un montant global de 23 495 \$. De plus un montant de 7 366 \$ servira à rehausser ou remplacer de l'équipement de première nécessité.

Aux travaux publics, un montant de 69 120 \$ a été budgété pour engager des chauffeurs supplémentaires pour la période estivale et d'un journalier afin de permettre d'accélérer l'entretien et l'amélioration des chemins (émondage, remplacement de ponceaux, rechargement, profilage des fossés). Un montant de 239 476 \$, présenté au programme triennal d'immobilisation, est prévu pour la réfection et l'asphaltage d'environ 250 mètres au début du chemin du Lac Labelle; un appel d'offres doit être lancé dans les mois qui viennent. De plus un montant de 104 988 \$ est prévu au fond des infrastructures pour l'élaboration de plans et devis pour le chemin du Lac Labelle de façon à pouvoir nous inscrire au programme de Réhabilitation du réseau routier local.

Un montant de 68 242 \$ est prévu, à même le fonds de parc et terrain de jeux pour les travaux de stabilisation des berges, à la suite d'un affaissement, sur le terrain du bureau d'accueil touristique au parc René-Lévesque. Une somme de 52 494 \$ est également prévue pour l'étude des solutions pour les travaux de réfection du chemin du Moulin. C'est un dossier complexe et la Municipalité a besoin de ces informations avant d'entreprendre les travaux qui impliquent plusieurs ministères.

Des travaux sont prévus au barrage du lac Labelle pour respecter une obligation gouvernementale. Un mandat a été accordé à une firme d'ingénieurs et les travaux doivent être réalisés en conformité avec leur devis et sous la supervision du ministère de l'Environnement. Le but n'est ni d'abaisser ni d'élever le niveau du barrage. Les travaux sont estimés à 154 332 \$.

Nous procéderons également à l'achat de bandes amovibles permettant de diviser la patinoire du Dôme afin de permettre deux activités simultanées.

Plusieurs autres projets sont également budgétés et apparaissent au procès-verbal du conseil de janvier.

Prenez soin de vous, prenez soin des autres.

Le maire,  
Robert Bergeron

## **SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020**

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 décembre 2020 en visioconférence sans la présence du public.

### **Appel d'offres et soumissions**

Le conseil a accepté la soumission de Machabée automobiles inc. pour la fourniture d'une camionnette neuve avec fourgon année 2021, au coût de 45 739 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2020-02.

Il a également autorisé la directrice générale et le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres public pour la fourniture d'une rétrocaveuse neuve, le tout conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2021-01.

### **Administration, finances et ressources humaines**

Le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 qui débiteront à 20 h a été adopté:

|                  |                    |
|------------------|--------------------|
| Lundi 18 janvier | Lundi 19 juillet   |
| Lundi 15 février | Lundi 16 août      |
| Lundi 15 mars    | Lundi 20 septembre |
| Lundi 19 avril   | Lundi 4 octobre    |
| Lundi 17 mai     | Lundi 22 novembre  |
| Lundi 21 juin    | Lundi 20 décembre  |

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la conseillère Louise Gaudreau ainsi que le conseiller Réjean Nantel ont déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires, les autres membres du conseil ayant déposé leur formulaire à la séance de novembre.

Leur période d'essai ayant pris fin, Mme Maryse Trudel et M. Alain Dupras ont été confirmés dans leurs fonctions respectives de directrice du Service de l'urbanisme et de concierge.

### **Travaux publics**

Le conseil a autorisé l'acquisition d'une chaloupe et remorque et d'un moteur 15 forces Yamaha à la Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides au montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables.

### **Urbanisme et environnement**

Les mandats de messieurs Jean Labelle et Serge D'Aigle à titre de membres du Comité consultatif et d'urbanisme ont été renouvelés pour une période de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cinq demandes de dérogations mineures ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter la dérogation numéro 2020-022 de 0,305 mètre sur la hauteur totale pour la construction d'un garage accessoire à l'habitation, le tout, sur le lot 5 224 023 situé au 6229, chemin de La Minerve.
- D'accepter pour la demande numéro 2020-023 une dérogation maximale de 5 % sur le coefficient d'occupation au sol pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement d'un balcon en cour avant. De plus, le demandeur devra procéder au remplacement de l'installation septique existante et à la plantation de quelques arbres sur la propriété, le tout, sur le lot 5 225 123 situé au 13080, chemin du Lac-Labelle.
- De refuser la dérogation numéro 2020-024 de 15 mètres sur la largeur du terrain, de 42,79 mètres sur la profondeur du terrain et de 3670 mètres carrés pour le lotissement d'un terrain en bordure du lac, et ce, à des fins d'accès privé, le tout, sur le lot 5 224 089 situé au 5083, chemin de La Minerve.
- D'accepter pour la demande numéro 2020-025 une dérogation de 3,26 mètres sur la hauteur pour poser une nouvelle enseigne sur la façade du bâtiment principal, le tout, sur le lot 5 010 450 situé au 5629, boulevard Curé-Labelle.

- D'accepter pour la demande numéro 2020-026 une dérogation de 1,1 % sur le coefficient d'occupation au sol et de 0,06 mètre avec la ligne avant pour régulariser l'emplacement du garage. Le demandeur devra procéder à la démolition de l'abri à bois de 3,64 mètres X 6,05 mètres, le tout, sur le lot 5 011 111 situé au 574, chemin du Lac-Gervais.

Deux demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-028 du secteur boulevard du Curé-Labelle pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur la façade du bâtiment principal avec l'inscription suivante « DuPro urgence sinistre » et ce, selon le devis technique fourni, le tout tel que présenté à la propriété sise sur le lot numéro 5 010 450, situé au 5629, boulevard Curé-Labelle.
- D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-029 du secteur noyau villageois pour la construction d'un abri d'auto attendant au dépanneur à 1,2 mètre de la ligne de propriété avec un revêtement extérieur en aluminium blanc et un toit en bardeaux d'asphalte de couleur foncée, le tout tel que présenté à la propriété sise sur le lot numéro 5 010 320, situé au 7189, boulevard Curé-Labelle.

La directrice du Service de l'urbanisme a été autorisée à accorder un mandat pour la réalisation d'une expertise technique du bâtiment principal du 103, rue du Moulin au montant maximal de 5 000 \$ plus les taxes.

### **Sécurité incendie et sécurité publique**

Il a été résolu d'autoriser la conclusion d'un contrat de trois ans avec la compagnie CAUCA pour l'utilisation par les 21 pompiers de Labelle de l'application SURVI-Mobile. Cette application permet, en plus de régler la problématique de réception des appels par les pompiers, une meilleure gestion du service et des interventions.

### **Loisirs, culture et tourisme**

Un montant maximal de 7 000 \$ a été affecté pour l'installation de la nouvelle plomberie et remplacer le sable du filtreur d'une pompe à la piscine.

Une aide financière de 8 000 \$ a été accordée à la Maison des jeunes de Labelle afin de les aider dans l'acquisition d'un petit autobus pour la réalisation de leurs activités.

### **Règlements**

Le règlement numéro 2020-320 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021 a été adopté. Il est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité.

### **Questions**

Plusieurs questions ont été adressées par écrit au conseil préalablement à la séance. Les réponses sont disponibles sur la visioconférence de la séance publiée sur le site Internet de la Municipalité.

## **SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021**

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 janvier 2021 en visioconférence sans la présence du public.

### **Administration, finances et ressources humaines**

Le conseil a autorisé le paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2021 qui s'élèvent à 4 244 779 \$, soit 68,45 % du budget annuel.

Des fonds ont été affectés pour la réalisation de projets acceptés dans le cadre du budget 2021 :

Les sommes nécessaires au paiement des dépenses ont été appropriées de l'excédent non affecté, au coût net maximal de 402 955 \$ réparti dans chaque projet (voir le procès-verbal pour plus de détails).

Les sommes nécessaires au paiement des dépenses liées au projet de stabilisation des berges ainsi que d'affichage à la gare ont été appropriées du fond de parcs et terrains de jeu, au coût net maximal de 71 917 \$.

Les sommes nécessaires au paiement de la dépense liée au projet de servitude d'égout et aqueduc ont été appropriées de l'excédent non affecté réservé au fonds de développement économique, au coût net maximal de 24 672 \$.

Les sommes nécessaires au paiement de la dépense liée au projet de réfection de l'érosion du chemin du Moulin ont été appropriées du fonds carrières et sablières, au coût net maximal de 52 494 \$.

Les sommes nécessaires au paiement de la dépense liée au projet d'achat d'un véhicule usagé pour concierge ont été appropriées de l'excédent non affecté réservé au renouvellement de la flotte de véhicule, au coût net maximal de 15 748 \$.

Le conseil a accepté de verser aux organismes, qui en ont fait la demande, qui auront respecté les procédures de la politique 2008-28 et qui auront fourni les documents demandés par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées :

- Association des propriétaires au lac Labelle: 2 000 \$
- Association des propriétaires du lac Joly: 1 000 \$
- Association chasse et pêche de Labelle: 1 500 \$
- Cercle de Fermières 250 \$
- Chambre de Commerce de Labelle: 4 000 \$
- Club de ski de fond de Labelle: 2 000 \$
- Comité de la Gare: 2 000 \$
- Comité des Loisirs: 6 000 \$
- Comptoir d'Entraide de Labelle: 10 000 \$
- Fondation école primaire Le Tremplin : 500 \$
- Maison des Jeunes de Labelle: 5 000 \$
- Au Club Quad, l'équivalent du montant du compte de taxes annuel.

Il a aussi été résolu d'accorder et de verser à l'Association des propriétaires au lac Labelle un montant de 15 000 \$ pour la gestion du débarcadère.

Le conseil a accepté de verser aux organismes, en vertu du règlement 2016-260 ou de la résolution 279.10.2017, qui auront respecté les procédures de la politique 2008-28 et qui auront fourni les documents requis selon ladite politique ainsi que la copie de la facture de déneigement du chemin avec la preuve que la somme est acquittée avant le 1<sup>er</sup> mai 2021, les contributions annuelles ici-bas mentionnées :

- APROLL 25 000 \$
- Association de la branche Ouest/Chadrofer: 1 957 \$
- Association du chemin de la Pointe-des-Pins: 1 457 \$
- Propriétaires Chemin des Tourterelles 1 087 \$
- Association de la branche nord du chemin Petit Lac-Caribou 1 522 \$

Le conseil a accepté de verser aux organismes, qui en ont fait la demande, et qui ont respecté les exigences particulières émises par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées, et ce, selon les disponibilités des fonds et les besoins des organismes.

- Écluse des Laurentides: 2 525 \$
- Fondation école primaire La Relève 200 \$
- Fondation médicale des Laurentides – Ste-Agathe 2 444 \$
- Opération Nez-Rouge: 500 \$
- Palliaco : 1 000 \$
- Paroisse Notre-Dame de la Rouge 225 \$
- Polyvalente Curé-Mercure (Gala Mercures): 250 \$
- Parc national du Mont-Tremblant, le montant de la facture, mais n'excédant pas 7 000 \$.

M. Christophe Fourier a été embauché à titre de technicien en loisirs en remplacement de M. Stéphane Paradis qui nous a quitté le mois dernier pour d'autres projets. Nous souhaitons la bienvenue à M. Fourier ainsi que la meilleure des chances à M. Paradis.



Il a également été résolu de transmettre l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code municipal du Québec* et de mandater la directrice des finances et DGA à représenter la Municipalité de Labelle lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 6 mai 2021, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

Afin de soutenir l'activité de la pêche touristique et sportive au Québec, le conseil a adopté une résolution demandant demander à monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ce qui suit :

- Soutenir les économies des régions du Québec en leur permettant de demeurer attractives en introduisant un volume croissant de poissons;
- Moderniser la station piscicole de Lac-des-Écorces afin de maintenir et augmenter la capacité de production de poissons de provenance publique, et ce, sur plusieurs sites distincts;
- Développer un modèle de mise à disposition des poissons produits par le gouvernement pour les ZECS, pourvoies et autres par l'entremise des expertises développées sur les territoires.

### **Travaux publics**

Un mandat a été accordé à la firme Terraformex pour présenter une demande de certificat d'autorisation auprès des ministères concernés pour la stabilisation de la berge et la naturalisation de la bande riveraine d'un tronçon de la berge derrière le bureau touristique au parc René-Lévesque.

### **Loisirs, culture et tourisme**

Le conseil a autorisé la directrice du Service de la culture, des loisirs et du tourisme à présenter une demande d'aide financière de 16 000 \$ à la MRC des Laurentides dans le cadre du Fonds régions et ruralités pour un projet d'agriculture urbaine au coût total de 20 000 \$.

Il a également été résolu d'accorder un don de 500 \$ à l'organisme Prévoyance envers les aînés des Laurentides dans le cadre de leur campagne de financement qui offre un important soutien aux aînés de la région et plus encore depuis le début de la pandémie.

### **Questions**

Plusieurs questions ont été adressées par écrit au conseil préalablement à la séance. Les réponses sont disponibles sur la visioconférence de la séance publiée sur le site Internet de la Municipalité.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors des séances des mois de décembre 2020 et janvier 2021.

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu  
le lundi 15 février 2021 à 20 h

\*\*\*\*\*

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « Conseil municipal » du site de la Municipalité au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca/>. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Claire Coulombe

### **AGRICULTURE URBAINE**

Le comité d'embellissement a un très beau projet à mettre en place. Ce projet se nomme agriculture urbaine. Le premier objectif de ce projet est d'embellir notre municipalité en plus d'offrir une alimentation de proximité saine et durable aux citoyens et touristes. Dans les faits, nous voulons implanter plusieurs bacs potagers libre-service à différents endroits dans la municipalité.

Nous sommes rendus à l'étape de recrutement de bénévoles.

Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer avec: Léandre Morache  
[l.morache.municipalite.labelle@gmail.com](mailto:l.morache.municipalite.labelle@gmail.com)





## **TÉLÉ-FIBRE LA MINERVE**

**INTERNET HAUTE VITESSE / FIBRE OPTIQUE**

**Bulletin d'information – Janvier 2021**

« Plus de 1210 inscriptions à notre actif »

*Labelle*

**Départ et nomination** – Suite au départ de monsieur Claude Proulx pour Québec, le CA de TFLM procédait dernièrement à la nomination de monsieur Marc Perras, au poste de directeur général par intérim. Nous profitons donc de l'occasion pour remercier chaleureusement monsieur Proulx pour son travail acharné des dernières années, ainsi que pour souhaiter la bienvenue à monsieur Perras, conseiller municipal et ancien cadre de Bell Canada.

**Évolution des travaux** – Mis à part quelques enclaves, le déploiement pour les secteurs des lacs *Chapleau* et *Désert* est pratiquement complété. La très grande majorité des résidents de ces secteurs peuvent donc être branchés sur demande. **Il est fortement conseillé de réserver dès maintenant, afin d'éviter l'achalandage prévu vers la fin du mois de mars 2021!**

Nous avons également le plaisir de vous annoncer que, suite à certaines interventions du nouveau directeur général par intérim, des rencontres impliquant Bell Canada, Hydro-Québec et certains membres du « comité de gestion élargi » de TFLM, ont récemment favorisé l'octroi d'une multitude de permis. Concrètement, cela signifie que la majorité des permis qui étaient retenus pour **le secteur du Lac Labelle** sont maintenant approuvés. Il y aura donc déploiement immédiat du réseau dans ce secteur, le début des travaux étant prévu dans les jours qui viennent.

Pour le secteur du **Lac-à-la-Truite** (incluant Chadofer), l'ensemble des permis a également été approuvé, ce qui nous permet d'entreprendre la construction du réseau sur les chemins Lachapelle et Chadofer.

De plus, nous avons obtenu la permission de déployer la fibre optique des secteurs du lac *La Minerve* et du *Lac-aux-Castors*. **Au total, plus de 30 kilomètres de câble sera prochainement déployé!**

À très court terme, d'autres rencontres impliquant Bell Canada, Hydro-Québec et TFLM (équipe technique) sont déjà planifiées. Le but ultime étant l'approbation des permis pour les secteurs des lacs *Équerre*, *Napoléon* et *Lesage*. **Détails à venir.**

**Inscription à notre base de données** – Les développements mentionnés aux présentes étant susceptibles d'engendrer un étalement accéléré du réseau, nous vous invitons à vous inscrire dès que possible, si ce n'est déjà fait!

**Service à la clientèle** (en télétravail durant les heures d'ouverture)

819 274-1553 / Sans frais: 1-833-274-TFLM (8356)

**NOTE :** *COVID-19 – Service essentiel* – TFLM, en tant que câblodistributeur, offre un service jugé essentiel par le département de la Santé Publique du Québec.

**Claude Proulx, ing., Directeur général**

**Télé-Fibre La Minerve**

[dq@telefibrelaminerve.com](mailto:dq@telefibrelaminerve.com)

### **Les mots de La Relève**



Bonjour à tous !

Mon nom est Liliane Mercier et je suis une élève à l'école La Relève, je suis en 6e année et j'habite à Labelle. Je vous écris cette petite nouvelle pour vous parler de ma merveilleuse école.

À l'école, il y a la possibilité pour les élèves qui habitent à Labelle de venir à La Minerve parce que, le matin, un autobus passe et les amène à l'école. Par contre, ils doivent se lever très tôt.

Dans l'école, il y a 6 classes et elles sont toutes multi-niveau parce que l'école est petite.

Pour que les élèves puissent s'impliquer, l'école a mis en place le conseil étudiant. Le conseil étudiant, c'est un groupe d'élèves dirigé par un professeur qui doivent décider, par exemple, comment on fête Noël à l'école ou qui doivent régler les problèmes dans la cour. Pour choisir les membres du conseil, les candidats doivent préparer un discours qui explique leurs idées pour l'école et le présente devant l'école. Les candidats sont entre la 3e et la 6e année. Ensuite, chaque classe vote pour ses représentants et ceux qui sont élus se réunissent un midi aux deux semaines dans la classe des grands avec le professeur responsable et ils prennent des décisions concernant l'école.

Ce que j'aime de mon école c'est que nous faisons beaucoup d'activités et que les parents et les élèves peuvent s'impliquer.

**Liliane Mercier, 6e année**



#### **Projet collectif de Noël**

Les élèves de l'école ont fait une couronne de Noël.

Les 5/6<sup>ème</sup> année ont construit la couronne avec de l'épinette.

Chaque classe a fait des décorations avec des parents.

Thèmes : 5/6 : Étoiles - 3/4 : Animaux en cocotte - 2/3 : Lutins 1/2 : Bonbons

Préscolaire 1 : Bonhommes de neige

Préscolaire 2 : Pains d'épices

**Thomas Bouffard, 1e année**



Le service du prêt est disponible sur réservation uniquement et l'accès aux rayonnages est interdit.

**Pour réserver vos documents :**

- Par téléphone au 819-681-3371, poste 5021
- Par courriel : [biblio@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:biblio@municipalite.labelle.qc.ca)
- En ligne via votre [dossier d'abonné](#)

**Pour récupérer vos documents :**

- Attendez notre appel avant de vous déplacer ;
  - Vous pourrez récupérer vos documents au comptoir de prêt;
  - Seule une personne ou une famille sera admise à la fois ;
- Le port du couvre-visage est obligatoire pour les 10 ans et plus

Après le 8 février, si des changements doivent survenir, nous publierons l'information sur le Facebook et le site web de la Municipalité.

**Heures d'ouverture :**

Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 19 h 30  
Mercredi : 12 h 30 à 16 h 30  
Jeudi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 19 h 30  
Vendredi : 10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30  
Samedi : 9 h à 12 h 30



**Abonnement :**

Résidents et contribuables : gratuit. Apportez une preuve de résidence ainsi qu'une preuve d'identité lors de votre inscription.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter le personnel au 819 681-3371, poste 5021 ou par courriel : [biblio@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:biblio@municipalite.labelle.qc.ca)

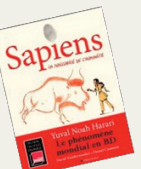
*Fraîchement arrivés sur nos tablettes*



**Auteur :** Guillaume Dulude

**Titre :** Je suis un chercheur d'or

Aller à la rencontre de tribus vivant de manière traditionnelle depuis des millénaires: c'est la voie singulière qu'a empruntée Guillaume Dulude pour comprendre, analyser et expérimenter la communication. Cet aventurier au profil scientifique a tiré de ses observations une conclusion étonnante: des lois et des mécanismes régissant le fonctionnement du cerveau et, par extension, de la communication humaine sont similaires à celles structurant l'Univers. Se fondant sur cette prémisse, il a jeté les bases de la « conscience dynamique », une théorie qui définit les outils dont chacun dispose pour interagir de la manière la plus constructive possible, et pour accéder au plein potentiel de ses projets et de ses rêves. Écouter, établir des relations fortes et positives, utiliser ses émotions, créer du sens, accéder à l'énergie humaine: la conscience dynamique exige l'implication totale de l'individu. L'auteur tisse des liens entre les règles qui la définissent et ses propres expériences de professionnel, de sportif et de voyageur. À sa suite, devenez chercheur d'or et retirez les bienfaits de l'application de ses découvertes!



**Auteur :** Jussi Adler-Olsen

**Titre :** Victime 2117

Le journal en parle comme de la « victime 2117 » : une réfugiée qui, comme les deux mille cent seize autres qui l'ont précédée cette année, a péri en Méditerranée dans sa tentative désespérée de rejoindre l'Europe.

Mais pour Assad, qui œuvre dans l'ombre du Département V de Copenhague depuis dix ans, cette mort est loin d'être anonyme. Il le relie à son passé et fait resurgir de douloureux souvenirs. Il est temps pour lui d'en finir avec les secrets et de révéler à Carl Mørck et à son équipe d'où il vient et qui il est. Au risque d'entraîner le Département V dans l'œil du cyclone. Qui est Assad ? Victime 2117 est la réponse. Cette enquête est son histoire.



**Auteur :** Chevy Stevens

**Titre :** Jamais tu ne me quitteras

Lindsey vit seule avec sa fille depuis qu'elle a quitté son mari Andrew qui lui faisait vivre un enfer. Mais elle a l'impression d'être épiée et suivie jusque chez elle. La jeune femme est persuadée qu'il veut se venger bien que ce dernier lui assure qu'il est devenu un autre homme.



**Auteur :** Rachel Caine

**Titre :** L'Ombre de l'assassin

Gwen Proctor a sauvé ses enfants des griffes de son ex-mari, le tueur en série Melvin Royal. Mais ce dernier parvient à s'évader de prison et envoie un message menaçant à la jeune femme. Réfugiée à Stillhouse Lake, elle confie la garde de ses enfants à un voisin protecteur et surarmé. Pendant ce temps, elle traque Melvin, accompagnée de Sam Cade, le frère de l'une des victimes du psychopathe.



**Auteur :** Melanie Benjamin

**Titre :** La dame du Ritz

Claude, directeur du Ritz, vit au rythme du glamour, du chic et de la culture avec sa femme Blanche Auzello, une Américaine qui choie les clients de l'hôtel. Leur quotidien est bouleversé un terrible jour du mois de juin 1940, lorsque l'armée allemande pénètre dans Paris. Tandis que Göring et les généraux nazis occupent leur établissement, Claude et Blanche doivent cacher le secret qui les lie.

## DÉROGATIONS MINEURES

À la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 15 février 2021, cinq dérogations mineures seront à l'ordre du jour :

**Demande #2021-001** : Demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage détaché en cour avant et de 3,5 % sur le coefficient d'occupation au sol. Le tout sur le lot 5 223 740, situé au 8715, chemin du Lac-Labelle.

**Demande #2021-002** : Demande de dérogation mineure de 5 mètres avec la ligne des hautes eaux du ruisseau permanent pour la construction d'un garage. Le tout sur le lot 5 224 878, situé au 18 102, chemin du Lac-Labelle.

**Demande #2021-003** : Demande de dérogation mineure de 12 % sur le coefficient d'occupation au sol et de 11,21 mètres avec la ligne des hautes eaux du lac pour l'agrandissement du bâtiment principal. Le tout sur le lot 5 011 096 situé au 376, chemin de la Montagne-Verte.

**Demande #2021-004** : Demande de dérogation mineure pour modifier l'usage du bâtiment principal sans l'obligation de fournir le nombre de cases de stationnement minimales requises sur le terrain. Le tout sur le lot 5 010 329, situé au 7284, boulevard Curé-Labelle.

**Demande #2021-005** : Demande de dérogation mineure de 2,91 mètres sur la largeur minimale de terrain pour la construction d'un bâtiment trifamilial. Le tout sur le lot 5010508, situé sur le boulevard Curé-Labelle.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogations mineures.

### Politique familiale – municipalité amie des aînés Suivi du dossier

Malgré la situation actuelle, le comité s'adapte et les rencontres se poursuivent et ce, toujours en respectant les consignes sanitaires en vigueur.

Prochainement, nous aurons besoin de votre collaboration! Vous recevrez un sondage par la poste (une version électronique sera aussi disponible) qui permettra au comité de proposer des actions qui nous ressemblent. Plus vous serez nombreux à répondre à ce sondage et meilleure sera notre représentation. Surveillez le Facebook et site web de la Municipalité, les détails y seront annoncés.

Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à me contacter.  
Nathalie Robson, Directrice de la bibliothèque et chargée de projet PFM – MADA  
819-681-3371, poste 5021

Votre avis nous  
intéresse!

## ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

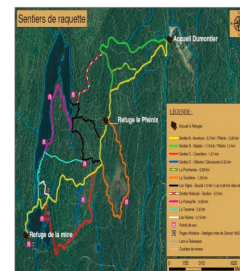
### CENTRE DE SKI DE FOND LABELLE

Plusieurs nouvelles pistes de raquette sont maintenant accessibles aux utilisateurs. Nous avons plus que doublé notre réseau. La signalisation a été grandement bonifiée autant pour les pistes de raquette que pour celles de ski de fond.

Venez profiter de notre magnifique site dans le respect des normes émises par la Santé Publique.

Tarifs : droit d'accès journalier :  
raquette 10 \$; ski de fond 13 \$  
passe saisonnière :  
raquette 25 \$; ski de fond 50 \$

- ♦ **Passes disponibles au Sonic de Labelle en semaine.**
- ♦ L'entrée est gratuite pour les enfants de 16 ans et moins.
- ♦ La passe saisonnière de ski de fond vous donne également accès aux pistes de raquette.





## PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-ROUGE – ÉGLISE DE LA NATIVITÉ-DE-MARIE

En ce début d'année, la communauté chrétienne de La-Nativité-de-Marie vous offre ses plus beaux souhaits de santé, joie, amour et partage. Que le Seigneur nous accompagne pour la traversée de cette pandémie qui nous affecte tous. Avec amour et sollicitude, prenons bien soin les uns des autres.

Parlant de partage, lors des messes du 6 et du 24 décembre, les paroissiens ont fait des dons totalisant 380 \$ comme bas de Noël qui a été remis directement au Comptoir d'entraide Abeille de Labelle. Nous remercions sincèrement tous et chacun pour votre contribution.

Maintenant, au moment d'écrire ces lignes, les messes dominicales sont suspendues, jusqu'au 8 février, suite aux mesures de confinement décrétées par notre gouvernement. Nous suivons toujours rigoureusement les directives données par la Santé publique et nous serons de retour pour la messe dès que cela sera possible. Nous avons bien hâte de vous y retrouver.

Notez que certains services ou célébrations sont toujours possibles selon des mesures particulières comme c'est le cas pour les funérailles alors que d'autres pourront être reportés à plus tard. Ainsi, pour les funérailles, les baptêmes, paiement de la dîme, préparation aux sacrements de Première communion ou pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec madame Claudette Brousseau, secrétaire au bureau de Labelle au 819-686-2235. Nous savons que cette période est difficile pour plusieurs et ce, pour quelques mois encore. Soyons attentifs et prenons soin de soi et des autres. Aidons, chacun à notre façon, cela fait du bien. En cette période de confinement et de silence, méditons la Parole de Dieu en communion spirituelle avec les membres de la grande communauté chrétienne. Vous y trouverez support et réconfort spirituels et communautaires qui peuvent aider à mieux vivre spécialement ces temps d'adaptation difficiles.

Le comité de liturgie de Labelle



### Bienvenue à 2 nouveaux membres!

La Chambre de commerce de Labelle est heureuse d'accueillir en ses rangs deux nouveaux membres!

Équip-Impec, située au 3, rue du Pont à Labelle, est une entreprise de vente d'équipement de cuisine commerciale usagée ouverte à tous. Vous pouvez rejoindre sa propriétaire, Danièle Monette, au 819 686-1928.

Safran des neiges, est, quant à elle, une entreprise artisanale qui évolue dans le secteur de l'agroalimentaire et marketing. Sa propriétaire, Marie-Stéphane Asselin, cultive le safran, le transforme et vend des produits dérivés en plus d'animer des activités éducatives à la ferme. Elle accueille aussi des vacanciers. Pour information, veuillez contacter le 819 425-0139.

### Vous êtes membre de la Chambre de commerce de Labelle?

Vous avez probablement pris connaissance de la communication envoyée en vue du renouvellement de votre adhésion à la Chambre de commerce?

Votre période de 6 mois gratuits étant terminée, l'adhésion annuelle couvre dorénavant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2021.

Si ce n'est déjà fait, vous **n'avez qu'à faire CTRL + clic sur le lien du formulaire de renouvellement dans la version électronique de votre Info Municipale: \ADHÉSION\Formulaire adhésion 2020-2021.xlsx**

Ou, si vous préférez, vous pouvez recevoir le formulaire en communiquant avec

Louise Vandal, coordonnatrice, à : [info@cclabelle.com](mailto:info@cclabelle.com) ou au 438 871-3384.

Nous sommes toujours enthousiastes à l'idée de vous compter parmi les fiers collaborateurs qui nous aident à réaliser notre mission.

Nous vous remercions à l'avance de votre solidarité dans le développement de Labelle.

### DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE ÉDITION

#### Info municipale

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

**Date de tombée** 12 février 2021

**Date de parution** 3 mars 2021



## CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

| Mois    | Jour           | Heure             | Activités                             | Organisme                                 | Lieu                   |
|---------|----------------|-------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------|
| Février | <b>8 au 12</b> |                   | Super vente                           | Comptoir d'Entraide                       | 127, rue du Collège    |
| Février | <b>12</b>      |                   | Date de tombée<br>Info municipale     | Municipalité de Labelle                   |                        |
| Février | <b>15</b>      | <b>20 h</b>       | Séance ordinaire du conseil municipal | Municipalité de Labelle                   | Salle Wilfrid-Machabée |
| Février | <b>29 au 7</b> |                   | Activités de la semaine de relâche *  | Municipalité de Labelle<br>et partenaires |                        |
| Mars    | <b>03</b>      |                   | Parution—Info municipale              | Municipalité de Labelle                   |                        |
| Mars    | <b>07</b>      | <b>8 h à 15 h</b> | Tournoi de pêche sur glace *          | Association chasse et<br>pêche            | Petit lac Caribou      |

\* Au moment d'écrire ces lignes, nous attendons les directives du gouvernement. Surveillez notre page web et notre page Facebook afin de savoir si les activités auront lieu.



**LE DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE 2021 EST EN COURS ET IL SE TERMINE LE 8 MARS PROCHAIN. C'EST UN DÉFI QUI EST OUVERT À TOUS.**

- 1re étape: construisez votre château.
- 2e étape: lorsque votre château est terminé, prenez-le en photo (paysage recommandé pour la prise de photo).
- 3e étape: déposez votre photo dans la section « participer » sur le site internet du défi château de neige. Voici lien pour vous inscrire: <https://www.loisirslaurentides.com/defi-chateau-de-neige>

*la belle*

*la belle*

Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0

Tél.: 819 681-3371 • Téléc.: 819 686-3820

[www.municipalite.labelle.qc.ca](http://www.municipalite.labelle.qc.ca)

Pour publication: [info@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:info@municipalite.labelle.qc.ca)